



A.S.C. Tennis de Table

4, rue de la Pagnolée- 14123 CORMELLES LE ROYAL

Association n° : W142012077 - SIRET : 831 473 061 00016 - APE : 9312Z

Tél. : 06 99 69 62 30 (Gisèle TIPHAIGNE) - 06 12 21 28 04 (Richard COLLOT)

esc.gisele@gmail.com - www.ascormellestt.com

REGLEMENT INTERIEUR

Association Sportive Cormelles-Le-Royal Tennis de Table

PREAMBULE :

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club de l'AS Cormelles-Le-Royal Tennis de Table. Ce règlement est affiché dans la salle. Ce sont des règles qui permettent de mieux vivre dans notre association.

Article 1 – La Cotisation

La cotisation est un forfait comprenant :

- La licence fédérale incluant une assurance ;
- La part de la ligue de Normandie ;
- La part du Comité Départemental ;
- La cotisation interne à l'association.

Le règlement de cette cotisation permet aux adhérents de pouvoir fréquenter la salle selon le planning défini et selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, et de disposer des infrastructures et du matériel de l'association.

La saison sportive est définie du 1er septembre de l'année en cour au 31 août de l'année suivante. En cas de désengagement ou d'exclusion, l'adhérent ne peut obtenir le remboursement même partiel de sa cotisation et des frais de licence engagés.

Chaque adhérent pratiquant choisit ses créneaux d'entraînement en fonction de son type d'adhésion et de la capacité d'accueil de la salle.

Pour mémoire, il y a l'obligation de souscrire une licence loisir ou découverte pour les membres de la famille (question d'assurance) et ils doivent laisser les tables libres si une demande d'un adhérent est formulée.

La licence promotionnelle pour le non compétiteur permet de participer uniquement aux entraînements (vous ne pourrez pas participer à aucune compétition officielle. Il n'y aura pas d'entraînement spécifique avec entraîneur pour ce type de licence loisir sauf si vous en avez fait le choix lors de l'adhésion.

La licence traditionnelle pour les compétitions permet de participer aux entraînements dirigés et aux compétitions (championnat par équipe et toute autre compétition individuelle). Pour toute demande d'inscription à une compétition individuelle, chaque joueur devra s'acquitter d'une participation financière complémentaire (critérium fédéral, coupe du Calvados, tournois ...). Sur certaines compétitions individuelles en direction des jeunes, la gratuité pourra être proposée.

Article 2 – Remboursement des frais

Les frais de transports liés aux compétitions par équipe sont entièrement à la charge des adhérents sauf demande exceptionnelle formulée auprès du trésorier et étudiée au cas par cas par le bureau. Sont remboursées les indemnités kilométriques (0,30 €/km). Il est possible de formuler un abandon de frais pour bénéficier d'une réduction d'impôts sous réserve de fournir les justificatifs exigés par la réglementation.

Article 3 – Accueil des équipes adverses et gestion des boissons

Les jours de championnat, le réfrigérateur est normalement suffisamment approvisionné pour offrir une boisson à l'ensemble des joueurs ayant participé à cette compétition. Si ce n'est pas le cas, merci de prévenir un membre du bureau. Les capitaines des équipes seront responsables de la distribution des boissons (une seule boisson / joueur et interdiction de donner de l'alcool aux mineurs).

Si une personne souhaite une boisson en dehors de celles offertes lors des rencontres de championnat par équipe, matchs de compétitions, elle devra s'acquitter d'un montant de 1 € par boisson. Une boîte est à disposition au-dessus du réfrigérateur pour payer.

Les joueurs pourront amener si besoin leur propre boisson et les stocker dans le réfrigérateur s'il y a suffisamment de place.

Enfin, ne pas oublier de procéder au tri des déchets (verre, canettes...). Des poubelles spécifiques sont à disposition.

Article 4 – Gestion de la salle

Planning d'utilisation de la salle :

Un planning est affiché avec le présent règlement intérieur. Il est susceptible d'être modifié en cours d'année en fonction des besoins (ouverture de nouveaux créneaux, changement des horaires du collège, ...)

Fréquentation de la salle :

Sont autorisés à fréquenter la salle les membres actifs à jour de leur cotisation, les joueurs participant à une compétition organisée par l'association, les personnes invitées.

Seuls les membres actifs de l'association peuvent inviter une personne extérieure (pour jouer) après accord de l'entraîneur ou un des membres du Bureau. Un membre actif qui invite est responsable de la personne invitée.

L'entraîneur est prioritaire pour gérer l'utilisation des salles pour les entraînements dirigés.

Les jeunes mineurs restent sous la responsabilité des parents, sauf pendant le temps des séances où ils sont sous la responsabilité de l'encadrant (adulte). En cas de retard de l'entraîneur ou du responsable désigné, les enfants restent sous la responsabilité des parents. Avant de déposer leur(s) enfant(s) au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable adulte présent dans la salle pour les accueillir. Pour le bon déroulement des entraînements et pour éviter de déconcentrer les joueurs, il est souhaitable que les parents n'interviennent pas pendant les séances. A la fin de l'entraînement, l'enfant attendra à l'intérieur de la salle que l'on vienne le chercher. Il signalera son départ à l'entraîneur en compagnie de la personne qui le prendra en charge.

L'entraîneur sera présent un ¼ d'heure avant et après les séances d'entraînement et restera à la disposition des parents en fin d'entraînement pour toutes questions ou remarques.

Sécurité de la salle :

Seule la pratique du tennis de table est autorisée pendant les heures d'ouverture. Cependant les entraîneurs peuvent organiser d'autres activités encadrées.

Les accidents survenus en dehors de l'activité tennis de table sont sous l'entière responsabilité des adhérents majeurs ou des parents des enfants mineurs présents accompagnés ou non pendant les heures d'ouverture.

Les consignes de sécurité affichées dans la salle doivent être impérativement respectées (non encombrement des portes d'évacuation, accès aux extincteurs, passage de circulation libre, ...).

Le couloir le long de la salle devant la buvette doit permettre une libre circulation (pas de sac qui traîne, pas de chaise ou seulement pour les personnes avec handicap en nombre limité, ...).

Quelques transpondeurs sont à la disposition uniquement des licenciés après accord du bureau et de la Mairie. Ils ne doivent en aucun cas être donnés à des mineurs.

Utilisation des gradins :

Les spectateurs et les joueurs doivent utiliser au maximum les gradins. Une exception est possible en utilisant les dessus des coffres mais le nombre de place est limité. Il faudra veiller à retirer tous les débris en fin de compétition.

Entretien de la salle :

L'entretien de la salle est assuré par le personnel du service des sports de la commune.

L'entretien du matériel (tables, marqueurs, filets, tables de marque, ...) est à la charge de l'association. Merci de signaler tout dysfonctionnement à un membre du bureau pour réparation.

Chaque membre de l'association est tenu de veiller à la propreté de la salle.

Installation de la salle :

Le rangement de la salle est à la charge de l'association.

Chaque membre de l'association est tenu de participer à la mise en place et au rangement du matériel en début et fin de séance. Les enfants ne doivent pas déplier les tables. Celles-ci seront mises à disposition des jeunes par l'entraîneur.

Les tables sont hiérarchisées. Les tables proches de la buvette doivent être des 740. Pour la rangée au fond de la salle, il s'agit d'installer 8 tables à la fin de chaque entraînement avec le logo de la mairie car elles sont utilisées par le collège.

Les tables non utilisées seront stockées derrière des séparations au fond à droite ou à gauche de la salle.

Pour les compétitions, la salle comportera jusqu'à 8 tables (voir plan d'aménagement joint à ce règlement). Après chaque compétition, il est demandé aux joueurs de remettre la salle en l'état (7 table 740 en première rangée et 8 tables en seconde rangée).

Pour le déplacement des tables, Il est demandé de retirer les freins et faire pivoter les plateaux en position verticale sans forcer sur les poignées et courroies de déblocage.

Article 5 – Gestion des balles

Le club met à disposition des joueurs des balles d'entraînement et de compétition. Merci de faire le nécessaire pour éviter de trop en casser. Pour cela, il faut régulièrement les ramasser et éviter que les balles traînent partout lors des entraînements.

A la fin des entraînements, il faut veiller à ce que toutes les balles soient ramassées.

Les balles cassées et les raquettes usagées doivent être déposées dans la corbeille prévue à cet effet. Elles font l'objet d'un recyclage

Article 6 – Gestion des coffres

Un coffre est dédié au collège. Les autres sont gérés par le club.

Les capitaines d'équipes ont accès à un coffre contenant tout le matériel nécessaire pour les compétitions (marqueurs, balles de compétition, stock supplémentaire de boisson, filet de remplacement, ...). Pour ce faire, ils disposent d'une clé dans la boîte à clé. Le matériel doit être rangé dans le coffre après la compétition.

Article 7 – Gestion des clés

Toutes les clés sont disponibles dans la boîte à clé. Une clé d'ouverture de cette boîte est donnée à chaque capitaine moyennant signature. Chaque clé est identifiée par un numéro et un descriptif.

Article 8 – Tenue vestimentaire

Une tenue de sport (short ou pantalon de survêtement, maillot, baskets) est exigée aux entraînements. Lors des compétitions, les joueurs devront se conformer à pratiquer le Tennis de Table dans la tenue prescrite par la FFTT.

Il est formellement interdit de se changer dans la salle de Tennis de Table, des vestiaires sont tenus à disposition.

Il sera remis un maillot au couleur du club. Celui-ci devra être porté à chaque rencontre. Ce maillot sera remis gratuitement contre signature d'une convention de prêt. En cas de perte ou de détérioration, l'achat d'un nouveau maillot sera à la charge du compétiteur.

Article 9 – Acheminement sur les lieux de compétitions

Le transport des enfants est à la charge des parents et sous leur entière responsabilité. Quant aux parents des jeunes concernés, le fait qu'ils acceptent ce mode de transport constitue une décharge de responsabilités vis-à-vis de la personne et de l'association ayant assuré le transport.

Article 10 – Vols et dégradations

Le club de tennis de table ne peut être tenu responsable des vols ou dégradation d'effets personnels appartenant aux adhérents, aux compétiteurs ou accompagnateurs.

Article 11 – Compétitions et composition des équipes

Les équipes du championnat de France (régional et départemental) sont constituées sous l'égide du responsable des équipes nommé par le bureau : Ludovic ANNE DIT LECOCQ. Un questionnaire est transmis à chaque joueur en début de saison pour élaborer les équipes. Chaque licencié évoluant en championnat par équipe doit donc prendre conscience de son niveau par rapport à l'ensemble des joueurs du club et du niveau des équipes.

Pour la constitution de ces équipes, il faut prendre en compte :

- Les départs de certains joueurs
- L'arrivée de nouveaux joueurs avec le niveau de chacun.
- La reprise de la compétition de certains joueurs.
- Le passage à la compétition de certains licenciés Loisir.

Le club évolue puisque nous augmentons sans cesse notre nombre de licenciés et donc d'équipes engagées en championnat de France depuis plusieurs années. Les compositions des équipes ne sont donc pas acquises d'une année sur l'autre.

D'autres critères seront pris en compte pour élaborer les équipes :

- Le maintien des joueurs d'une équipe ayant acquis la montée (dans la mesure du possible).
- Le classement individuel.
- La jeunesse (priorité aux jeunes).
- L'assiduité aux entraînements.
- Les affinités entre les joueurs.
- La disponibilité des joueurs lors des rencontres.
- La validation de La licence (dossier d'inscription retourné et cotisation réglée).

Les capitaines définis par le responsable des équipes géreront ensuite les compositions des équipes pour chaque rencontre. Ils devront transmettre les compositions au responsable des équipes qui se chargera d'envoyer par mail la liste des joueurs convoqués pour chaque journée de championnat. En cas de besoin de joueur dans une équipe, le responsable des équipes échangera avec les capitaines pour récupérer un joueur d'une autre équipe dans le respect de la règle du « brûlage ». Les compositions des équipes pourront être ajustées à l'issue de la 1^{ère} phase en fonction des progressions ou régressions de certains joueurs.

Les joueurs sélectionnés dans chaque équipe s'engagent à être présent pour toutes les rencontres de Championnat de France (14 rencontres + éventuels titres) dont ils connaîtront les dates en début de saison. Il est évident que les impératifs de dernière minute seront acceptés (travail, déplacements, maladie, blessures ...). Toute absence prévue d'un joueur devra être anticipée et transmise au capitaine.

Les capitaines devront fournir à leurs joueurs, le calendrier, ainsi que le lieu des compétitions en début de chaque phase. Le joueur amené à être remplaçant pourra aller encourager son équipe ou renforcer une autre équipe si besoin.

Pour les compétitions jeunes, la liste des jeunes qui participeront sera définie 10 jours avant la compétition et affichée. Ils s'engagent à être présents sauf impératifs de dernière minute. En cas d'absence, elle devra être transmise à l'entraîneur le plus tôt possible afin de ne pas pénaliser les autres joueurs.

Article 12 – Respect du matériel

Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel mis à sa disposition (tables, raquettes, séparations, filets, balles). Il restitue en fin de séance le matériel dans l'état dans lequel il l'avait obtenu. Les balles utilisées durant les séances d'entraînement restent au club et ne repartent pas dans le sac des joueurs. Si un matériel doit être réparé, il le signale à l'entraîneur ou un membre du bureau.

Article 13 – Obligations et responsabilités

Les vestiaires mis à la disposition pour les adhérents ou les personnes venant jouer en compétition doivent être conservés dans un bon état de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auxquels ils sont destinés.

Il est interdit de prendre des photos avec un téléphone portable dans les vestiaires.

Les joueurs sont tenus de respecter les horaires (respect de l'entraîneur et des adversaires). Au début et à la fin de l'entraînement les joueurs aident à la mise en place et au rangement du matériel sous la surveillance de l'entraîneur ou du responsable de séance (adulte obligatoire). Ils sont également tenus de maintenir les installations propres (mise à la poubelle des bouteilles d'eau, papiers, friandises...). Le responsable nommé (dirigeant, entraîneur, capitaine d'équipe) doit veiller à l'extinction des lumières (salle, club house). Il doit également vérifier que toutes les issues sont fermées. Les capitaines d'équipes seront responsables des installations lors des rencontres à domicile. Le club n'est pas responsable des mineurs en dehors de la salle.

Article 14 – Interdictions

Il est rigoureusement interdit :

- D'entrer dans les aires de jeux sans chaussures de sports
- De s'asseoir sur les tables et sur les séparations
- De fumer ou vapoter dans la salle et au niveau des issues de secours
- De pénétrer dans l'enceinte sportive sous l'emprise d'une drogue quelconque et en état d'ébriété.